

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUILLET 2026
--	--

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois juillet 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : Pascal POCHAT-BARON,
Véronique DROUET NOVEL, Francis GOY, Sébastien PELLET, Laëtitia SECCO, Pierre VALENTIN, Véronique ALEXANDRE
Gauthier AIGLOZ, Nadine BROISIN, Valérie BRUNA BLEICHNER, Monique COCOLOMB, Christophe COPCHARD, Carole GAVARD MOLLIARD, Nadia LAOUFI, Martial MACHERAT, Gérard MILESI, Roselyne VIOLLET, Zénaïde MONTESINOS, Michel STAROPOLI

Absents représentés :

Gérald VIGNY (procuration à Pascal POCHAT-BARON), Paul GIRARD (procuration à Laëtitia SECCO), Éric COULON (procuration à Sébastien PELLET), CENCI Antoine (procuration à Gauthier AIGLOZ), Florian GRANGE (procuration à Christophe COPCHARD), Isabelle PILLET (procuration à Monique COCOLOMB)

Absents excusés :

Florence PIERRE, DEVESA Marie

Nombre de membres en exercice : 27 Présents : 19 Représentés : 6 Votants : 25
--

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Laëtitia SECCO est élue secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

D2026-091 - Tarifs cantine – année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON

Vu l'article R531-52 du Code de l'Education,

Considérant l'augmentation des frais liés au service, tant en termes de fourniture de repas, que de tarifs des fluides ou d'évolution des frais de personnel,

Monsieur le Maire propose de pratiquer une augmentation générale de 3% des tarifs cantine. Ces derniers seront valables pour l'année scolaire 2026/2027 et applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Les tarifs sont les suivants :

	Catégories	Elémentaires 2026	Maternelles 2026
Pendant les périodes d'inscription	Tarif QF 1 : < 800€	3,21 €	2,63 €
	Tarif QF2 : 800€ à 1199€	4,55 €	3,53 €
	Tarif QF3 : 1200€ à 1599€	5,09 €	3,97 €
	Tarif QF4 : 1600€ à 2199€	6,16 €	5,04 €
	Tarif QF5 : 2200€ à 3199€	6,70 €	5,36 €
	Tarif QF6 : 3200€ à 3999€	7,23 €	5,57 €
	Tarif QF7 : ≥4000€	7,77 €	6,21 €
	Tarif extérieur	8,30 €	7,08 €
	Tarif PAI	2,71 €	2,71 €
Hors périodes d'inscription	Tarif occasionnel	Prix du repas selon QF, majoré de 20%	
	Pénalité appliquée en sus du tarif du repas	8,32 €	8,32 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2026
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	Adopté à l'unanimité	

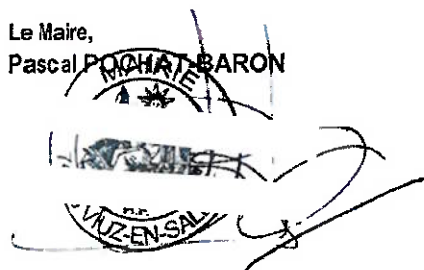
Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extraît conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON



La secrétaire de séance,
Laëtitia SECCO



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD